cession de biens de l'acheteur, d'être colloqué par privilège, sur tous les biens cédés, pour le prix de vente de cet objet particulier	402
Vente. L'acheteur de la résidence d'un medecin, avec la clientèle, qui est mis en possession de la résidence et de la clientèle, par le départ du vendeur, ne pourra demander la nullité de la vente, parceque le défendeur serait revenu, cinq ans après la vente, recommencer à pratiquer au même endroit, son recours, en ce cas, n'étant qu'une reclamation en dommage	468
— Le vendeur d'immeuble, qui a laissé entre les mains de l'acquéreur une partie du prix de vente, jusqu'a ce qu'il ait fait radier une hypothèque affectant l'immeuble vendu, doit, avant de toucher cette balance du prix, payer le montant de l'hypothèque, et les frais nécessités par sa radiation	494
— Des effets mobiliers qui ont été vendus à terme, avec la convention qu'ils ne deviendraient la propriété de l'acheteur, que, lorsqu'il en aura payé intégra lement le prix, peuvent être revendiqués, contre un second acheteur de bonne foi, qui en aurait payé le prix	578
Les effets mobiliers vendus à la condition que la propriété n'en passera à l'acheteur qu'après le paiement intégral du prix, peuvent être revendiqués par le vendeur, contre l'acheteur, ou le curateur nommé à sa cession de biens, si partie du prix n'a pas été payée	587
<ul> <li>V. Obligation conditionnelle.</li> </ul>	
- V. Fraude.	
- V. Avocat.	
<ul> <li>V. Garantie.</li> </ul>	
Vente à faculté de réméré. Le vendeur à faculté de réméré, qui veut racheter son immeuble, ne peut demander	

les revenus, tant qu'il reste en possession du prix... 388

Verdict V. Procès par jury.